

Source photo : urbaSen



CAPITALISATION EX-ANTE
PING-GIRI

CAPITALISATION *EX-ANTE*

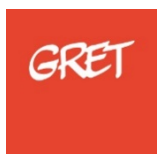
DÉVELOPPEMENT URBAIN

Gestion intégrée du risque inondation à Dakar – Pikine Irrégulier
Nord Guediawaye

JUIN 2020

Sarah Lecourt

EPAD, SÉNÉGAL



Campus du Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00
Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
gret@gret.org
<http://www.gret.org>

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
ÉVOLUTION AGGLOMERATION DAKAROISE	2
Démographie	2
Croissance urbaine	3
HABITAT	5
Pratiques de production populaire de l’habitat.....	5
Accès au financement	6
Initiatives innovantes en termes d’amélioration de l’habitat	8
ÉTUDE SUR LE GENRE	10
Inégalités de genre en milieu urbain	10
Genre et inondation	11
Empowerment	12
Questions du genre au sein du projet PING-GIRI	14
BIBLIOGRAPHIE	16

Liste des acronymes

ANAT : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BHS : Banque de l'Habitat du Sénégal
CAHF : Center for Affordable Housing Finance in Africa
CEC : Caisse d'épargne et de crédit
CEEDD : Centre d'Ecoute et d'Encadrement pour un Développement Durable
OCB : Organisations Communautaires de Base
OCNI : Observatoire Cartographique Numérique des Inondations
FSH : Fédération Sénégalaise des Habitants
GIE : Groupement d'intérêt économique
IAGU : Institut africain de Gestion urbaine
IFD : Intégration des Femmes au Développement
PSE : Plan Sénégal Émergent
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB : Revenu National Brut
RAF/PGR : Réseau des Associations Féminines de Pikine Guinaw Rail
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

INTRODUCTION

Au Sénégal, l'urbanisation est dominée par sa capitale, Dakar, qui concentre 25 % de la population du pays, 55 % du PIB national, 80 % des entreprises et des emplois modernes, et 87 % de la fiscalité locale¹ (Banque Mondiale, 2015). À Dakar, la question urbaine est aujourd'hui marquée par les enjeux d'amélioration de l'habitat. Le déficit en logements est en effet estimé à 300 000 sur l'ensemble du territoire et entre 150 et 200 000 à Dakar². Les difficultés des pouvoirs publics à pallier cette pénurie ont alors participé à aggraver les phénomènes d'habitat spontané. Face à cette crise du logement, l'État sénégalais subventionne notamment le marché de construction immobilière en mettant à disposition des terrains et des fonds pour la mise en place de programmes de logement aux sociétés nationales, ou aux coopératives d'habitat (depuis les années 1990) (Banque Mondiale, 2015). Malgré la volonté politique du gouvernement, les efforts consentis ne sont pas suffisants et les différents projets demeurent inaccessibles aux ménages à faibles revenus. Par exemple, dans le cadre du projet « une famille-un toit » le logement le moins cher est à 14,5 millions FCFA³. Or, comme le rappelle Center For Affordable Housing Finance in Africa (CAHF)⁴ l'acquisition d'un logement social à ce prix est problématique quand on le met en perspective avec le Revenu National Brut (RNB) annuel par tête qui s'élève à 821 441.61 FCFA.

L'enjeu du logement à Dakar est donc non seulement quantitatif mais aussi lié à son abordabilité. Le prix des logements ne cesse d'augmenter, cela s'explique par de nombreux facteurs : forte spéculation, pénurie foncière, cherté des terrains et des matériaux de construction (CAHF, 2019). Face à ce contexte les populations à faibles revenus (et essentiellement les travailleurs du secteur informel) peinent à accéder à la propriété et ont recours essentiellement à l'autopromotion.

Enfin, ces difficultés d'accès à la propriété sont renforcées par les questions de genre. Bien que l'État a progressivement fait de l'égalité homme/femme une priorité notamment par la réforme de son cadre légal, de nombreuses inégalités persistent, l'accès au foncier illustre particulièrement ce point.

I. ÉVOLUTION AGGLOMERATION DAKAROISE

1. DEMOGRAPHIE

Depuis une cinquantaine d'années, le Sénégal connaît une **croissance démographique soutenue**. Le Sénégal comptait 6,9 millions d'habitants en 1988 et 9,9 millions habitants en 2002 (RGPH-III). Les projections démographiques officielles estiment que la population nationale est de 16 209 125 (ANSD) et de 3 732 284 pour Dakar (ANSD) en 2019 avec 50,2% de femmes et 49,8% d'hommes. La pyramide des âges de la région de Dakar se caractérise par une base large et un sommet rétréci. **La population dakaroise est très jeune**, avec 43% de moins de 20 ans. Le sommet rétréci traduit le fait les personnes âgées représentent une faible proportion de la population. Ils représentent 3,4% de la population régionale⁵ (ANSD, 2016).

Depuis l'époque coloniale, la région et la ville de Dakar sont marquées par un dynamisme démographique qui se traduit par un taux d'accroissement naturel ainsi qu'une importante immigration. Cette dernière s'explique entre autres par l'exode rural qui a poussé les populations des régions à venir travailler à Dakar, souvent dans le secteur informel. On peut constater également une forte immigration de la sous-région⁶ (ANSD, 2007).

2. CROISSANCE URBAINE

¹ Banque Mondiale, 2015. Rapport sur le développement dans le monde 2015. Abrégé : Pensée, société et comportement, Washington.

² Bureau D'Information Gouvernementale (2019)

³ République du Sénégal (2016). Une famille un Toit, programme en cours : <http://www.unefamilleuntoit.gouv.sn/fr/content/programmes-en-cours>

⁴ CAHF, 2019. Financement du logement en Afrique. Examen des marchés africains du financement du logement.

⁵ ANSD, Situation Economique et Sociale de la Région de Dakar, édition 2016

⁶ ANSD, Situation Economique et Sociale de la Région de Dakar, édition 2007

La croissance démographique de Dakar soutenue est vouée à se poursuivre engendrant une urbanisation croissante de la capitale. D'un taux d'urbanisation de 88,4% en 1976 la Région est passée à un taux d'urbanisation de 97,2% en 2007 (ANSD, 2007). La population urbaine se répartit dans quatre villes (départements) : Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque qui sont elles-mêmes subdivisées en communes (19 pour Dakar, 5 pour Guédiawaye, 16 pour Pikine et 3 pour Rufisque). En 2004, 54% de la population urbaine vit à Dakar. La capitale abrite 22,6% de la population nationale pour 0,3% du territoire⁷ (ONU-habitat, 2012), dessinant une **macrocéphalie urbaine de la capitale**. Il y a donc une armature métropolitaine duale avec le centre urbain de Dakar, pôle économique et attractif, et d'autre part la zone périurbaine qui se caractérise par des zones précaires et des populations à faibles revenus⁸ (Sané Y., 2016).

Cette forte urbanisation engendre des phénomènes d'occupation de l'espace différenciés. Dakar se caractérise en effet par la formation et l'expansion de quartiers irréguliers. Le rapport ANSD de 2016 qualifie le phénomène de « *croissance spatiale forcée des zones d'habitation* ». Les communes de Pikine, Guédiawaye et Rufisque sont particulièrement touchées par l'extension de quartiers périphériques qui se sont étendus dans les zones initialement rurales ou dans des zones dépressionnaires. Les constructions irrégulières⁹ couvrent 45% des zones urbanisées à Dakar (ANSD, 2007).

La position géographique particulière de Dakar, comme presque pose des contraintes évidentes d'urbanisation. La ville est obligée de s'étendre vers la périphérie formant alors une conurbation avec les agglomérations de Mbour et de Thiès. L'avancée significative du front urbain accroît les enjeux liés aux réserves foncières et aux espaces réservés à l'agriculture. Qui plus est, **la demande accrue en logements a entraîné une forte spéculation et une surenchère foncière. Dakar connaît aujourd'hui une crise du logement.** D'autre part, la saturation de la ville laissant peu de place disponible, la construction en hauteur se multiplie. Cela pose aussi une problématique liée à la desserte des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement qui ont été dimensionnés par rapport à la demande initiale, moins importante¹⁰ (IAGU, 2007).

La nouvelle ville de Diamniadio est présentée comme une solution à cette poussée urbaine. Elle est l'une des zones économiques spéciales et un projet majeur du Plan Sénégal Émergent (PSE). Cette ville est censée permettre de lutter contre la pénurie de logements et résorber le déficit unitaire de logements. Toutefois, l'impact restera limité en raison notamment du standing élevé des logements.

⁷ ONU-habitat, 2012. Profil du secteur du logement au Sénégal.

⁸ Sané, Y., 2016. « La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le statu quo », Cybergeographie : European Journal of Geography, Espacio, Sociedad, Territorio, documento 796.

⁹ L'ANSD utilise le terme « construction irrégulière » comme l'équivalent d'habitat spontané

¹⁰ IAGU, 2007. Rapport Géo Ville. Région de Dakar.

Analyse des données

De manière générale il semble difficile de disposer de données statistiques de bonne qualité et fiables sur la population, et plus encore si l'on souhaite que cette information soit spatialisée. Des efforts sont pourtant consentis et les nombreux programmes nationaux comportent un volet dédié à la collecte de données. Nous allons donc faire un point sur l'état des données disponibles :

Données démographiques

Les données le plus récentes sont tirées du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013 (RGPHAE-IV). Les données démographiques actuelles sont alors des projections. Nous pouvons questionner la fiabilité de ces données et des projections démographiques. Par exemple, le recensement de la population de 2013 met en évidence que seulement 35% des décès de l'année précédant le recensement ont été déclarés (Ndiaye C.T., et al. 2016).

Données spatiales

Le volume de données socio-économiques disponibles au Sénégal est en augmentation malgré des lacunes constantes. De plus, on remarque que ces données sont souvent dispersées et la question de leur accessibilité se pose. Chaque projet urbain travaille sur la constitution d'une base de données et la spatialisation sans pour autant que ces données soient à la fin du projet mis en commun. Il est donc nécessaire de penser la capitalisation et la mutualisation des données et informations déjà disponibles et exploitables. Il faudrait créer, par exemple pour les inondations, une base de données centrale et exploitable à tout moment. L'ANAT avait mené un projet allant dans ce sens avec l'Observatoire Cartographique Numérique des Inondations (budget de 40 millions FCF) mais cette initiative n'a pas abouti. Une initiative similaire est en cours de préparation par la DGPI dans le cadre du PGIIS.

Perspectives

Les recensements sont des ressources utiles disponibles au format numérique et distribuées par l'agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). L'intégration des données des recensements dans un SIG a été effectuée notamment en 2008 dans le cadre d'un programme de recherche mené par l'IRD (N'Donky, 2011). Ceci facilite l'analyse socio-spatiale de l'agglomération. De plus l'image satellitaire s'est développée facilitant également le travail d'analyse spatiale.

Pour aller plus loin

Aperçu global de Dakar et de ses données urbaines :

- [Site ANSD. Situations Economiques et Sociales Regionales par année](#)
- [Profil du secteur du logement au Sénégal \(ONU, 2012\). Partie introduction](#)
- [Monographie de Dakar. GRDR \(2014\). Partie "présentation de la région de Dakar"](#)

II. HABITAT

Chiffres clés

- En **2016** le déficit de logements était estimé à **158 000** unités pour Dakar
- La majorité des logements (**80 %** du parc urbain) sont construits en autopromotion
- La majorité des maisons sénégalaises sont construites par les propriétaires eux-mêmes sans architecte pour un coût total inférieur à **30 millions FCFA**. Les matériaux principaux sont le ciment, sable, gravier et la pierre.

Source : CAHF, annuaire 2018 et ONU-habitat, 2012

1. PRATIQUES DE PRODUCTION POPULAIRE DE L'HABITAT

Au Sénégal, les promoteurs immobiliers et les coopératives d'habitat ne produisent qu'une faible part du parc immobilier. Ces logements sont accessibles que par une frange de la population. D'une part parce que les prix d'acquisition sont élevés, d'autre part parce que le secteur informel est exclu de ces modes d'accès à la propriété. Dès lors, **en milieu urbain et périurbain deux modes de production prédominent notamment dans le secteur informel : l'autopromotion¹¹ et, dans une moindre mesure, l'auto-construction¹²**. En effet, le caractère fluctuant des revenus de nombreuses populations empêche les individus de remplir les conditions de solvabilité pour accéder aux prêts bancaires. De plus, **le caractère irrégulier¹³ des nombreuses occupations foncières rend les populations craintives à l'idée d'investir lourdement sur leurs parcelles**. Ceci explique, entre autres, pourquoi l'autopromotion est répandue surtout (mais pas exclusivement) pour les ménages à revenus modestes et irréguliers. Qui plus est, cette solution permet d'étaler dans le temps la construction. Ceci peut toutefois être une contrainte par manque de fonds suffisants sur le long terme pour achever la construction du logement.



Main d'œuvre informelle dans la périphérie de Dakar. Source : Université de Laval, 2007.

La part de logement produits par l'autopromotion sur financement propre est difficile à quantifier étant donné que les populations ont peu souvent recours à des permis de construire. De plus, les travaux s'étalent souvent sur plusieurs années (ONU-habitat, 2012). Toutefois, certaines sources affirment que cette pratique d'autopromotion satisfait environ 85% de la demande, ce qui fait sens lorsqu'on sait que la production du secteur formel couvre 10 % des besoins du Sénégal et 20 % de la demande dakaroise (ONU-habitat, 2012).

¹¹ L'autopromotion signifie que le propriétaire recrute des ouvriers indépendants (tâcherons) payés à la tâche. Il conçoit lui-même, ou avec l'aide d'un technicien les plans de son logement. Il ne construit pas le logement.

¹² L'auto-construction se réfère à lorsque le propriétaire est à la fois promoteur et construction. Il joue le même rôle que dans l'autopromotion mais il participe lui-même à la construction.

¹³ L'ONU appréhende la notion d'habitat irrégulier selon les critères suivants : l'utilisation de matériaux de construction non durables, une densité d'occupation par pièce de plus de trois personnes, des conditions d'assainissement et un accès à l'eau inadaptés, enfin, l'absence de titre légal d'occupation (tenure) permettant d'éviter une expulsion.

L'autopromotion peut se faire avec la délivrance d'un permis de construire ou, plus souvent, de manière irrégulière. Les propriétaires sont promoteurs mais ont recours aux services d'un maître artisan et/ou de tâcherons¹⁴ (ONU-habitat, 2012). Le climat de confiance qui unit le propriétaire et son maçon est primordial. Il est nécessaire d'avoir un contrôle sur la qualité de son travail et être sûr de son honnêteté. Majoritairement, le recrutement se fait par voisinage ou bouche à oreilles. Avec la croissance urbaine exponentielle de la ville de Dakar de nombreux « faux maçons » (personnes non qualifiées) se sont multipliés (ONU-habitat, 2012). Les matériaux ne sont pas achetés par les maçons mais par le maître d'ouvrage c'est-à-dire le propriétaire. Il se charge de l'acheminement des matériaux sur le chantier comme ciment, sable, gravier, eau, plancher, acier à béton, tôles, etc. La majorité des outils sont fabriqués dans le secteur informel de l'artisanat (truelles, pelles) et de manière rare ils peuvent être conçus par le propriétaire. De même, la location d'outils est parfois une solution utilisée. Le propriétaire définit donc son projet, recrute un maçon et des tâcherons, il achète, achemine et conserve les matériaux de construction puis il contrôle le chantier. Notons que la problématique de l'entrepôt et de l'accumulation des matériaux de construction est centrale, souvent le stockage de parpaings peut être assimilé à une forme d'épargne (ONU-habitat, 2012).



Parpaings et chantier de construction dans la banlieue de Dakar Source : Université Laval 2007

2. ACCÈS AU FINANCEMENT

Le gouvernement sénégalais fait aujourd'hui de l'accès au logement, et notamment le logement dit « abordable »¹⁵, une priorité majeure. **Toutefois, la demande de logements décents demeure largement supérieure à l'offre proposée par les projets du gouvernement et du secteur privé.** D'une part, **l'absence de maîtrise foncière et la spéculation qu'elle entraîne**, conduit les investisseurs nationaux ou étrangers à produire des **logements de haut standing** ne répondant pas à la demande de la majorité des ménages. Par ailleurs, la **politique dite du logement social s'adresse principalement aux personnels de la fonction publique** et aux cadres salariés d'entreprise (le secteur formel ne représentant que 20 % des travailleurs à Dakar selon les statistiques recueillies de 2001 à 2003 par Wiego¹⁶). D'autre part, la construction de logements formels n'a pas suivi la croissance urbaine, entraînant une **détérioration de l'état du parc de logements existant et une augmentation du nombre de logements auto-construits et d'abris de fortune**. Les crédits immobiliers sont souvent inabordables pour une population à faible niveau de revenus qui doit prendre en charge des taux d'intérêts élevés (taux d'intérêt moyen est de 7,63%¹⁷). L'autopromotion, comme nous venons de le voir, reste souvent en dehors des circuits formels classiques de financement¹⁸.

Les produits du financement conventionnel du logement au Sénégal sont : 1) L'épargne logement 2) Le crédit acquéreur 3) Le crédit promoteur 4) La finance islamique.

Le crédit hypothécaire demeure une option minoritaire dans le financement du logement. À titre d'exemple, au Sénégal, seulement 6% de la population a recours aux services d'une banque, hors microfinance (IAGU, 2007). **Dû à une faible bancarisation** (6% hors microfinance) et des contraintes des garanties exigées, le financement des logements se fait majoritairement sur fonds propres. Malgré la difficulté d'obtenir des données fiables, il est estimé que plus de 75 % des logements sont financés par les propriétaires par recours à un emprunt bancaire (ONU-habitat, 2012).

¹⁴ ONU-habitat, 2012. Profil secteur du logement au Sénégal.

¹⁵ Le terme logement abordable est ici à comprendre comme « un processus de production et de mise sur le marché de biens permettant aux ménages aux ressources modestes et moyennes de se loger selon leurs besoins » selon la définition de L. Escobar D. Vanoni.

¹⁶ Voir www.wiego.org

¹⁷ Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 2018. Rapport sur les conditions de Banque dans l'UEMOA.

¹⁸ Il est rare que des crédits financent l'autopromotion, mais cela peut être le cas comme avec la BHS. La BHS a accordé près de 15 000 prêts pour 120 milliards de francs CFA (245 867 000 USD) en 30 ans

Les institutions de microfinance jouent également un rôle dans le financement du logement. Néanmoins, le financement par la microfinance est limité puisque les taux d'intérêt sont généralement supérieurs à 20% et les prêts portent sur des montants relativement faibles et des durées très courtes ne dépassant généralement pas cinq ans (ONU-habitat, 2012). Enfin encore une fois le poids des garanties exigées (régularité des revenus, caution/gage, historique des remboursements des prêts précédents, etc) restreint l'accès pour les ménages à faibles revenus.

Les coopératives d'habitat sont un outil essentiel dans l'accès au logement abordable. Ce sont des groupements sociaux ou professionnels. Au Sénégal, les coopératives sont nées dans le milieu agricole et rural au début des années 1960. Elles permettaient aux professionnels du monde agricole de se regrouper afin de mutualiser les moyens de production et maîtriser au mieux les circuits de distribution. Puis les coopératives se sont répandues dans le milieu urbain tout d'abord dans l'industrie avec les coopératives d'ouvriers, et finalement dans un contexte de crise du logement elles se sont développées dans le secteur de l'habitat. Elles peuvent être des coopératives d'acquisition de parcelles ou d'autopromotion immobilière. Les Castors marquent le début des coopératives d'habitat. Leur fonctionnement est régi par la loi de 1983¹⁹ (Sané Y., 2013). En raison de leur genèse en milieu agricole, toutes sortes de coopératives dépend du ministère de l'agriculture qui prend en charge la délivrance d'agrément de coopératives, pour les coopératives d'habitat cela se fait en accord avec le ministère chargé de l'Habitat s'il s'agit de l'attribution de parcelles ou de construction de logements (Sané Y., 2013).

Le financement des coopératives d'habitat se fait par la mobilisation de l'épargne et par le crédit promoteur (ONU-habitat, 2012). L'essentiel du financement des coopératives au Sénégal est fait par la Banque de l'Habitat du Sénégal. Elle accorde en effet des prêts promoteurs court terme à la coopérative et des prêts longs termes aux membres de la coopérative pour leur permette de financer l'acquisition du logement à prix coûtant ou pour la construction de leur logement (dans le cas d'une coopérative d'acquisition de terrains) (Tall S.M., 2009). Les membres de la coopérative (ils doivent être au moins 7) sont obligés de souscrire à une part du capital de la coopérative et sont unis par un lien contractuel (ONU-habitat, 2012).

Il existe plus de 700 coopératives d'habitat dont la majorité est regroupée au sein de l'Union des coopératives d'habitat du Sénégal qui regroupe 300 000 membres (ONU-habitat, 2012). Les coopératives bien qu'elles soient initialement un regroupement de populations aux revenus modestes profitent essentiellement aux travailleurs du secteur formel, seulement 5,5% des coopératives d'habitat au Sénégal relèvent du secteur informel²⁰ (Tall S.M., 2009). De plus, elles rentrent de plus en plus dans des logiques commerciales et le prix des parcelles subissent des hausses dû à des logiques spéculatives (Tall S.M., 2009). Enfin, il faut noter que le circuit administratif est chronophage, une opération de promotion immobilière de coopérative d'habitat peut prendre 5 ans pour être finalisée (ONU-habitat, 2012)

Les coopératives ont notamment bénéficié de la création des ZAC comme celle de Mbao (230 ha dans un premier temps puis 150 ha) (Banque Mondiale, 2015). L'objectif des ZAC²¹ est entre autres à promouvoir des terrains viabilisés pour le plus grand nombre. Dans ce cadre l'État met à disposition du foncier (gracieusement ou à faible coût), il fait financer par les concessionnaires d'électricité et d'eau les réseaux primaires et secondaires. Enfin, les bénéficiaires prennent en charge le financement des réseaux tertiaires et éventuellement la construction de leur propre logement. Dans le cas des coopératives d'habitat les partenariats avec



Développement immobilier dans la ZAC de Mbao. Source : IAGU, 2012.

¹⁹ Sané Y., 2013. La politique de l'habitat au Sénégal : une mutation permanente. Les Cahiers d'Outre-Mer, 263(3), 311-334.

²⁰ Tall S.M., 2009. Investir dans la ville africaine – Les émigrés et l'habitat à Dakar. Édition Karthala (CREPOS).

²¹ Disposition de la loi du 20 juin 1988, reprise dans celle du 20 août 2008 portant Code de l'urbanisme

des banques permettent donc le financement de ces réseaux tertiaires et/ou le financement de la construction des logements individuels (ONU-habitat, 2012).

Exemple de la coopérative d'habitat des femmes de Grand Yoff

Situation : le quartier de Grand Yoff est un quartier populaire où les femmes installées étaient locataires et sans statut. Le quartier était soumis à une forte pression démographique et à un manque de logements. Les femmes étaient très inquiètes quant à leurs conditions de logement.

Projet : l'ONG Enda a mis en place un projet de création de caisse d'épargne et de crédit avec un groupement de femmes de ce quartier. La majorité de l'épargne des femmes était dédiée à l'acquisition d'un logement décent. Ce groupement regroupait plus de 20 000 membres.

Résultats : Avec l'aide d'ENDA comme négociateur auprès des autorités gouvernementales, les femmes ont obtenu un terrain de 1,5 ha dans un autre quartier de Dakar. Ce terrain était une propriété de l'Etat dans une ZAC qui a été divisée en 70 parcelles. Pour légaliser leur demande les femmes se sont constituées en une coopérative d'habitat et 70 femmes ont été sélectionnées pour s'installer dans la ZAC. Cette coopérative a été la première créée par des femmes de classes défavorisées.

3. INITIATIVES INNOVANTES EN TERMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

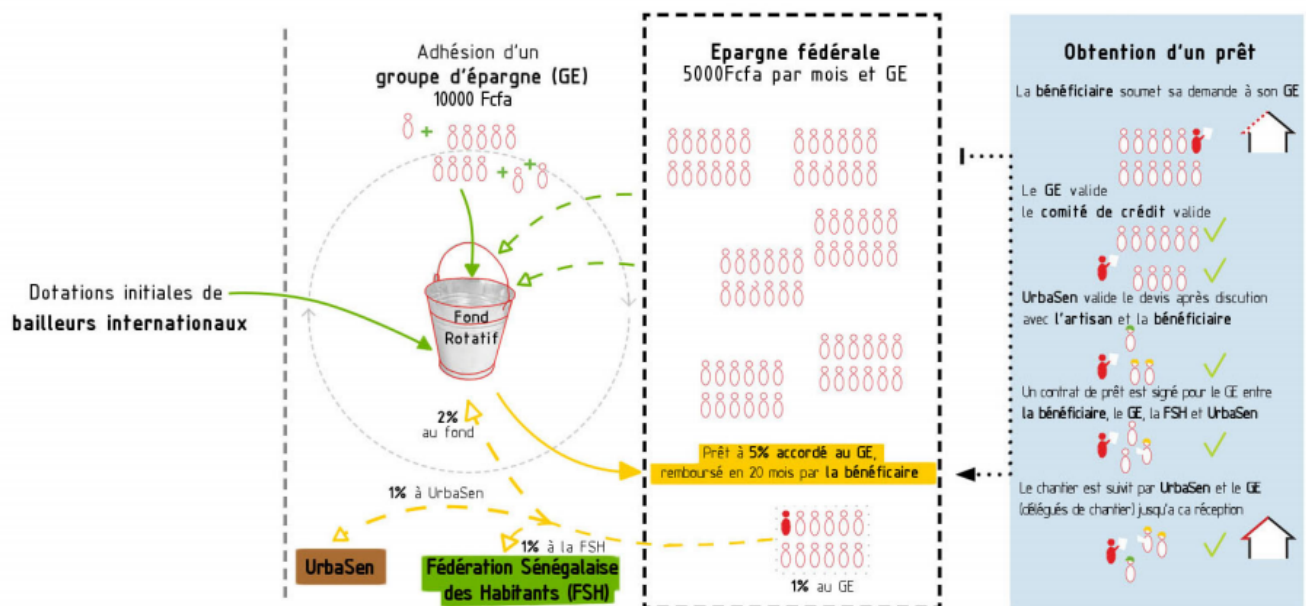
- Programme de reconstruction de la FSH avec UrbaSen

Suite aux dégâts des inondations dans les banlieues de Dakar un programme d'appui à la reconstruction a été développé à partir de 2013. Des groupes d'épargne, OCB (Organisations communautaires de base), qui fonctionnent sur le modèle des tontines ont été progressivement encadrés et aidés dans leur organisation par urbaSen. En 2014, ces OCB se sont regroupées pour créer la Fédération Sénégalaise des Habitants. Aujourd'hui la FSH compte plus de 6 000 membres répartis principalement dans la banlieue de Dakar mais également dans d'autres régions du Sénégal (6132 membres en juin 2020). Ces membres sont organisés dans plus de 373 groupes d'épargne issus des quartiers précaires de la périphérie urbaine de Dakar. Les membres se réunissent pour épargner et s'accorder des financements notamment pour l'amélioration de l'habitat.

Le fonds de rénovation urbaine est l'outil innovant qui permet de financer la rénovation des habitats. C'est un fond rotatif et autogéré. Le Fonds rotatif²² est donc le mécanisme financier qui permet à la Fédération Sénégalaise des Habitants (FSH) de reconstruire et améliorer leur habitat selon les capacités d'épargne et de remboursement de ses membres (Source : urbasen.org).

²² Le Fonds Rotatif est suivi et géré par l'ONG sénégalaise urbaSen, avec l'appui d'urbaMonde (Suisse et France).

Figure 1. Illustration du fonctionnement du fonds rotatif. Source : urbaSen



- **Microcrédits pour petits travaux d'adaptation des habitations de Yeumbeul Nord aux inondations**

Ce projet pilote visait notamment à donner accès aux ménages sinistrés des financements abordables afin qu'ils réalisent des travaux post-hivernages de réfection de leurs maisons. Les ménages étaient accompagnés d'une assistance technique afin de rendre les travaux de réfection les plus durables possibles et pour réduire les infiltrations d'eaux pluviales dans les fosses tout en assurant la sécurité des membres de la famille en réduisant les risques d'effondrements de bâtiments ²³ (IAGU, 2013).

Pour cela le projet octroie des microcrédits aux chefs de ménages de quartiers sélectionnés pour financer la réalisation de petits travaux. Les travaux identifiés par les ménages sont validés par l'équipe technique du projet en fonction de leur pertinence, efficacité et durabilité. Des techniciens en génie civil/bâtiment ont été recrutés afin d'assister les ménages. Les bénéficiaires peuvent également faire les travaux eux-mêmes s'ils disposent du savoir-faire ou recruter un tâcheron, de préférence originaire du quartier ou tout au plus de la commune.

Pour pouvoir bénéficier d'un microcrédit, le chef de ménage devra contribuer à hauteur de 10% du coût total des travaux. Au total 13 ménages de AFIA 3 B et 15 de AINOUMADI 3 ont reçu des microcrédits dont les montants varient de 150 à 350 000 FCFA. Un microcrédit 500 000 FCFA a été octroyé à AFIA 3 B pour l'achat et la pose d'une fosse septique en PVC. Les crédits sont remboursés sans intérêt en dix mensualités égales avec un mois de différé à partir de la fin des travaux (IAGU ; 2013).

²³ IAGU, 2013. Rapport technique final. Inondations dans la banlieue de Dakar: Vers une adaptation par les améliorations du bâti, des infrastructures et de la gouvernance locale pour réduire la vulnérabilité des actifs des ménages et des communautés.

III. ÉTUDE SUR LE GENRE

1. INÉGALITES DE GENRE EN MILIEU URBAIN

Informations clés

- Les femmes ont peu accès aux prêts bancaires en raison de leur faible revenu et de leur manque de garantie. Cette difficulté d'accéder aux fonds participe à leur précarisation en leur empêchant de se formaliser.
- Les femmes évoluent particulièrement dans le secteur informel non structuré (composé de 60% de femmes) (ONU-habitat, 2012).
- La Code de la Famille accorde la puissance paternelle au père (droits que les parents peuvent exercer sur leurs enfants pour remplir les obligations qui leur incombent).
- Selon le droit islamique, l'héritage et le droit de succession sont différenciés selon le genre. Les fils reçoivent le double des biens par rapport aux filles. De plus, l'épouse hérite du quart (de la succession en l'absence de descendance (fils ou filles du défunt) et du huitième quand le défunt laisse des enfants.

Des progrès majeurs ont été faits en termes d'égalité hommes / femmes, cependant dans les domaines sociaux, économiques, et politiques les inégalités de genre perdurent.

Si certaines inégalités sont socialement inscrites, les lois de l'Etat ont pu permettre une traduction législative. Par exemple, historiquement la loi sur le domaine national de 1964 établit l'égalité d'accès à la terre pour ceux qui la mettent en valeur. Pourtant, cette loi ne prenait pas en compte le statut particulier des femmes, qui ne peuvent accéder à la propriété ou à législation foncière, selon le droit coutumier/religieux. Désormais, cette restriction coutumière est interdite et **le droit de propriété est garanti pour les femmes** (ONU-habitat, 2012). La nouvelle Constitution de janvier 2001 réaffirme alors le principe d'égalité et d'équité des genres. Elle interdit toute discrimination fondée sur le sexe. L'article 15 dispose alors que « *le droit de propriété est garanti par la présente Constitution. Il ne peut y être porté atteinte que dans le cas de nécessité publique légalement constatée, sous réserve d'une juste et préalable indemnité. L'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi* ». Cependant, malgré ces efforts les inégalités perdurent²⁴ notamment dû à un manque d'opérationnalisation de ce droit²⁵ (Faye J., 2008) et à des pesanteurs socio-socioculturelles (Entretien Papa Ameth Keita - urbaSen, avril 2020). De plus, certains documents peuvent être encore muets sur la catégorie « femme ». Dans les projets de ZAC par exemple, les femmes ne sont pas citées dans le processus de distribution des parcelles. Elles se diluent dans le groupe de bénéficiaires « citoyens » (ONU-habitat, 2012).

Depuis les années 1960, **l'Etat sénégalais a fait de la promotion de la parité une action majeure notamment par des évolutions institutionnelles**. Cela s'est traduit par exemple en 2001 par la création du ministère de la Famille, du développement social et de la solidarité nationale dont l'une des missions est la promotion féminine (ONU-habitat, 2012). Les approches menées sont souvent liées aux questions de développement, de réduction de la pauvreté notamment avec les politiques d'Intégration des Femmes au Développement (IFD). Il faut toutefois souligner une prédominance du monde rural dans les actions menées par le gouvernement. En milieu urbain, le cadre institutionnel de la lutte contre les inégalités est marqué par la présence forte de la société civile notamment les ONG et associations (ONU-habitat, 2012). De même, beaucoup d'études ont été menées sur les inégalités de genre mais elles portent quasiment toutes leur attention sur le milieu rural où les inégalités se perçoivent de manière plus flagrante au quotidien.

²⁴ On constate de plus grandes inégalités dans le milieu rural que dans le milieu urbain concernant l'accès à la propriété foncière.

²⁵ Faye J., 2008. Genre et foncier : une question bloquée. Situation bloquée au Sénégal de 1994 à 2008.

2. GENRE ET INONDATION

Le lien entre genre et inondation se pose également étant donné que les femmes font parties des populations les plus vulnérables au phénomène. En effet Les femmes exercent en majorité des activités économiques informelles liées notamment au commerce de détail. 50% des femmes occupent des postes de revenu de produits sur les étals (produits de nettoyage, fruits et légumes, denrées alimentaires, tissus, etc)²⁶ (Soumaré S., 2012). Ces activités se développent et se mettent en place sur l'espace public notamment sur les artères principales de la ville. Or, les inondations créent plusieurs obstacles au bon fonctionnement des ventes. En effet, avec l'inondation, le passage devient difficile pour les clients, les artères sont également occupées par le nettoyage des eaux ou encore. Cette situation crée une forte baisse des revenus des femmes. Qui plus est, pour faire face aux dommages des inondations dans leur propre foyer, elles sont souvent obligées de travailler moins et/ou de ne pas s'éloigner de la maison (Soumaré S., 2012). Plusieurs enquêtes notamment celle de Soumaré S. réalisées en 2012 à Djiddah Thiaroye Kao montrent que les inondations génèrent pour les mères des tâches domestiques (vider l'eau, nettoyer la maison) et familiales (surveillance des enfants pour éviter les accidents) supplémentaires. L'accumulation de ces nouvelles tâches engendrent une baisse de productivité. La gestion des inondations est principalement prise en charge par les femmes notamment car elles sont plus impliquées dans les questions de salubrité. En effet, la collecte et la gestion des ordures ménagères sont perçues comme un prolongement vers l'espace public des activités à l'intérieur du foyer²⁷ (Abdoul M., 2002).

Par conséquent, en période d'inondations les femmes sont particulièrement vulnérables. **Économiquement, leurs revenus chutent ce qui peut créer des situations de surendettement, ce qui les empêche de subvenir pleinement aux besoins du ménage. Socialement, les tâches supplémentaires que les catastrophes génèrent font diminuer notamment leur productivité ce qui a également une répercussion économique.**

Si les femmes sont les plus touchées, **ce sont aussi des acteurs incontournables de la gestion des inondations.** En effet, comme l'expriment Hainard et Verschuur (2001)²⁸ : « *les hommes et les femmes perçoivent et vivent différemment l'espace et l'environnement urbain* ». Face à une situation de crise les femmes se sentent plus concernées et donc s'impliquent plus pour apporter des solutions. Notamment, dans des communautés où les populations ont des faibles revenus les femmes sont les gestionnaires des ressources environnementales locales. Elles sont donc responsables des foyers, de la salubrité du quartier, des ordures ménagères, etc²⁹.

Dans les quartiers et notamment dans la périphérie urbaine de Dakar l'investissement des femmes se structurent beaucoup par des associations / groupements de femmes. Elles s'impliquent pour apporter des réponses ou des solutions alternatives (Fall A.S., 2008)³⁰. Dans le cadre des inondations ce constat se confirme. On peut citer le réseau RAF/PGR (Réseau des Associations Féminines de Pikine Guinaw Rail)³¹ qui en amont des de l'hivernage dresse une liste d'acteurs pouvant venir en aide aux habitants des quartiers inondés. Puis, lors de la survenue d'inondation le réseau achète des camions de sable pour remblayer les maisons et zones basses (Gueye M.S.D., 2009)³². Le RAF/PGR participe également au relogement des populations dans les écoles ou dans d'autres foyers. Enfin, une aide alimentaire est assurée pour les familles sinistrées. Notons que la majeure partie des associations oeuvrant dans la lutte des inondations ou l'amélioration du cadre de vie sont des associations soit de femmes soit de jeunes (Entretien Mandu Dos Santos Pinto - Mandu Consulting, avril 2020).

²⁶ Soumaré S., 2012. Etude de vulnérabilités selon le genre et le rôle des femmes dans la lutte contre les inondations à Djiddah Thiaroye Kao. Rapport final Projet INTAC, Ministère de l'écologie et de la protection de la nature.

²⁷ Abdoul M., 2002. "Organisation de nouvelles activités économiques des femmes et accès aux décisions : une étude à Santhiaba au Sénégal" in Christine Verschuur et Fenneke Reysoo, Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et Développement, n°3, Genève, Paris : EFI/AFED, L'Harmattan, pp. 93-97

²⁸ Hainard F., Verschuur C., 2001. Femmes dans les crises urbaines, relations de genre et environnements précaires, Karthala, Paris.

²⁹ Les hommes quant à eux sont impliqués dans les activités qui touchent au pouvoir, à la prise de décision ou encore à la défense.

³⁰ Fall A.S., 2008. Bricoler pour survivre. Les perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar, Paris, Karthala, 268 p.

³¹ Fusion de plusieurs groupements de femmes qui habitent à Guinaw Rail Nord et Guinaw Rail Sud.

³² Gueye M. S. D., 2009. Genre et gouvernance urbaine au Sénégal : la participation des femmes à la gestion urbaine. Prom. : Laurent, Pierre-Joseph.

3. EMPOWERMENT

La notion d'**empowerment**, ou en français de « renforcement du pouvoir », correspond à la nécessité de développer des approches *bottom up* du développement et privilégiant les « initiatives par le bas ». Ces approches donnent un rôle aux populations à la base dans les processus de décision, « *les destinataires des projets d'aide au développement doivent être considérés comme des acteurs plutôt que des récipiendaires passifs* »³³ (Calvès A.-E., 2009). Le concept s'est particulièrement développé après la Conférence de Beijing en 1995. Selon la Déclaration de Pékin l'empowerment « *vise à éliminer tous les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée en participant pleinement et sur un pied d'égalité, à la prise de décisions entre les dominés économique, social, culturel et politique. Elle repose donc sur le principe de partage des pouvoirs et des responsabilités entre hommes et femmes dans les foyers, sur les lieux de travail et, plus largement, au sein des communautés nationales et internationales* ; » (Plate-forme d'Action de Beijing, paragraphe 1). L'objectif de cette approche est donc l'accroissement du pouvoir juridique, économique et politique des femmes. Cette approche transversale vise à éliminer les inégalités structurelles persistantes³⁴ (Guèye N.S.)

Les approches d'empowerment peuvent passer par trois dimensions :

- **Dimension sociale** : renforcement des pouvoirs des communautés pour favoriser la prise en charge de leur propre développement et reconnaissance sociale accrue.
- **Dimension économique** : il s'agit de favoriser l'autonomisation financière.
- **Dimension politique** : cela permet aux femmes de prendre part aux décisions et de faire valoir leurs droits.

Chaque dimension passe par différents leviers d'action. Toutefois, les dimensions et les leviers peuvent/doivent être compris de manière intégrée. En effet, l'*empowerment* par le levier économique par exemple permettra d'une part l'empowerment dans la sphère sociale et dans la sphère politique et d'autre part pour que l'*empowerment* soit effectif il ne s'agit pas seulement de promouvoir l'autonomisation financière mais il faut également agir sur l'intégration sociale et politique. L'autonomisation des femmes par levier économique n'est pas automatique car l'émancipation n'est pas un processus individuel basé sur le développement d'activités génératrices de revenus. Cela permet de grandes avancées mais cela est aussi contingent de la mise en place d'un cadre favorable.

On peut donc s'intéresser à différents leviers d'actions, propre au contexte Sénégalais, qui permettent l'empowerment dans une ou plusieurs des dimensions mentionnées ci-dessus.

- **Favoriser le travail des femmes** : le travail à l'extérieur comme le commerce a pu permettre d'autonomiser les femmes (Abdoul M., 2002). Selon Abdoul M. (2002), la détention d'un pouvoir lié à l'exercice d'une activité permet une prise de pouvoir au sein du foyer³⁵. Socialement, le travail à l'extérieur des femmes leur permet d'être mieux considérées. Abdoul M. (2002) explique que le mari, les voisins vouent du respect et de l'admiration pour les femmes qui travaillent et dépassent le cadre strict de la subsistance familiale. Par le travail les femmes sont amenées à être plus reconnue, et les maris leur accordent plus de pouvoir dans l'espace privé si elles ont dans l'espace public. Ces dynamiques ne sont toutefois pas absolues et le travail des femmes peut aussi être perçu comme un risque : la femme s'occupe moins du foyer, elle s'émancipe du pouvoir de l'homme, échappe à la surveillance du mari, etc. Le travail féminin peut donc se heurter à un idéal de la dépendance financière de l'épouse vis-à-vis du mari³⁶ (Adjamagbo A. et al, 2006). Il y aurait culturellement dans le contexte sénégalais un

³³ Calvès, A.-E. , 2009. « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement., 50(200), 735- 749.

³⁴ Guèye N.S., Stratégies de lutte contre la pauvreté féminine : exemple des groupements de femmes de la région de Dakar (Sénégal). IFAN-CAD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, BP 206, Dakar, Sénégal

³⁵ « Le commerce m'a donné beaucoup de pouvoir dans les prises de décision dans le ménage. S'il y a par exemple une chose à faire ou à acheter, tant que je ne suis pas là, aucune décision ne sera prise par rapport à cela. Je suis devenue incontournable dans la famille » Entretien réalisé par Mohamadou Abdoul, 2002 in "Organisation de nouvelles activités économiques des femmes et accès aux décisions : une étude à Santhiaba au Sénégal" in Christine Verschuur et Fenneke Reysoo, Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et Développement, n°3, Genève, Paris : EFI/AFED, L'Harmattan, 2002, pp. 93-97

³⁶ Adjamagbo A. et al, 2006. Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ? . Paris : DIAL, (DT/2006-04), 18 p. multigr. (Document de Travail - DIAL ; DT/2006-04).

antagonisme entre « travailler » (exercer une activité à l'extérieur de la maison) et « bien travailler » (œuvrer pour l'avenir radieux de ses enfants en s'occupant correctement du mari et de sa belle-famille)³⁷. Comme le décrit Nanitelamio³⁸ (1995), historiquement les femmes au Sénégal ne travaillent pas « les Dakaroises sont imprégnées par l'idéal de « la femme au foyer » ; la nécessité du travail n'intervient que lorsque le soutien familial ou conjugal est difficile ou impossible ». Ceci relève d'une réalité culture et distingue par exemple le Sénégal du Togo où le fait de travailler fait même partie de « l'identité féminine » (Adjamagbo A. et al, 2006).

- **Favoriser les groupements économiques des femmes** : afin d'aider les femmes à développer leur activité, à se structurer il est important de mettre en place une entraide et un cadre solidaire. Cela passe notamment par la création de groupements comme les GIE (Groupements d'Intérêts Économiques). Il y a d'ailleurs aujourd'hui des groupements d'hommes qui se créent sur le même modèle (Abdoul, 2002). Tout comme l'exercice d'une activité économique, les groupements économiques ont des répercussions sociales puisqu'ils permettent de renforcer leur rôle et place dans la gestion des activités communautaires. Les groupements peuvent aussi prendre la forme de tontines.
- **Donner l'accès à des ressources financières** :
 - 1) le système tontinier est un système financier ancien permettant l'autogestion. Elle constitue une forme d'épargne palliative. Elle permet de résoudre des contingences matérielles et de resserrer les liens sociaux (Guèye N.S.). Les femmes cotisent une certaine somme d'argent qu'elles se partagent à tour de rôle. Cela leur permet de financer des cérémonies religieuses/familiales, ou des dépenses personnelles, ou de développer des activités économiques. Certaines tontines ont pu parfois évoluer comme caisse de crédit, garanties solidaires, caisses de solidarité, etc. La participation à une tontine permet d'augmenter l'estime de soi des tontinières et permet d'améliorer les relations entre les membres de la communauté (Diagne, 2013). Cela permet de trouver des solutions de crédit hors du schéma traditionnel trop rigide. L'obtention d'un crédit bancaire nécessite souvent des conditions trop strictes. C'est une solution pour sortir du cercle vicieux des femmes précaires car elles n'ont pas de crédit et trop précaires pour obtenir un crédit.
 - 2) un autre exemple est celui de la mise en place d'une caisse d'épargne et de crédit (CEC) à Thiès pour les femmes. L'analyse³⁹ de ce projet montre que cela a permis une augmentation de l'implication économique ainsi qu'un plus fort degré d'intégration sociale.
- **Intégrer dans les instances de décision communautaire** : dans un projet à Santhiaba de pré-collecte des ordures ménagères⁴⁰ où les femmes sont majoritaires, l'implication des femmes a permis de leur donner du pouvoir socialement. En effet, leur implication dans le projet a permis de montrer aux hommes leur volonté de prendre part aux décisions dans les activités et projets communautaires. Leurs efforts consentis dans l'amélioration du cadre de vie leur ont donné une meilleure visibilité et participé à leur *empowerment* dans la dimension sociale. Enfin, cela leur fournit un cadre de participation et des mécanismes de prise de décision qui contourne le monopole presque exclusif des hommes (Abdoul M., 2002). **Les projets communautaires liés à l'entretien, à la valorisation du quartier peuvent donc être des portes d'entrées intéressantes pour les femmes dans les instances de décision communautaire et un moyen de gagner en légitimité face aux hommes.**

³⁷ Adjamagbo A. et al, 2004. Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et "bien travailler". In : Diop M.C. (dir.) Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable. 247-272. (Hommes et Sociétés). ISBN 2-84586-425-6

³⁸ Nanitelamio J., 1995. « Insertion urbaine et représentations des statuts féminins », in Antoine P. et Diop A. B., La ville à guichets fermés ?, Dakar, IFAN/ORSTOM, p. 277-289

³⁹ Sourang, M., Beaudoin, A. & Carey-Bélanger, É., 1998. Implication économique et intégration sociale des femmes bénéficiaires d'une caisse d'épargne et de crédit au Sénégal. Service social, 47 (3-4), 289-316.

⁴⁰ Ce projet de précollecte des ordures ménagères à Santhiaba était géré par un Comité de salubrité des femmes de Santhiaba. Ce projet reposait sur l'hypothèse que « les femmes sont capables de s'investir dans l'espace public local et de fournir à la communauté un service public digne de ce nom. En conséquence, contrairement aux idées dominantes, les femmes peuvent faire montre d'un activisme effectif et d'une participation aux processus de prises de décisions ». Malgré les avancées intéressantes le projet a également démontré la « force de la résistance des hommes à la prise d'une position forte par les femmes dans l'espace public local : les charretiers vivant très mal l'autorité des femmes, le chef de village demandant la gestion du projet et le Comité de développement intégré de Santhiaba (CODIS) dominé par les jeunes qui se voyait superviseur du projet des femmes. Mais également la forte expression des rapports de pouvoir et de prééminence entre les femmes. A quoi s'ajoute la mauvaise volonté de la communauté à contribuer financièrement au service rendu. Tous ces facteurs, en plus de l'absence d'un gain financier par les femmes du Comité de salubrité, ont beaucoup pesé sur le projet, au point de conduire à son échec » in Abdoul M., 2002. "Organisation de nouvelles activités économiques des femmes et accès aux décisions : une étude à Santhiaba au Sénégal" in Christine Verschuor et Fenneke Reysoo, Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et Développement, n°3, Genève, Paris : EFI/AFED, L'Harmattan, pp. 93-97

- **Former les femmes et les informer sur leurs droits** : ce sont des vecteurs d'*empowerment* sociaux et professionnels. De nombreuses associations au Sénégal comme le CEEDD (Centre d'Ecoute et d'Encadrement pour un Développement Durable) travaillent sur ces points « classiques » du renforcement de pouvoir par le renforcement de capacité. Il s'agit de lutter contre l'analphabétisme, la sous-éducation de femmes,
- **Garantir l'accès au foncier** : cela passe tout d'abord par une sensibilisation des femmes à leurs droits en matière d'accès à la propriété. C'est dans cette démarche que l'Association des juristes sénégalaises a mise en place une stratégie d'accompagnement des femmes permettant notamment a au travers de consultations juridiques gratuites. L'accès au foncier doit aussi se faire par des actions de soutien à l'acquisition du foncier, pour cela voir encadré précédent « coopérative d'habitat des femmes de Grand Yoff »

4. QUESTION DU GENRE AU SEIN DU PROJET PING-GIRI

Plusieurs points sont intéressants à approfondir dans le cadre d'une réflexion sur le genre au sein du projet PING-GIRI.

- Le choix des femmes comme bénéficiaires d'aides financières pour améliorer l'habitat ou l'entretien du quartier est important car il permet d'être sûr que l'argent soit effectivement alloué à l'amélioration du cadre de vie. Si des aides financières étaient remises aux hommes il y aurait un risque que cet argent soit utilisé à des fins personnelles (Entretien Papa Ameth Keita - urbaSen, avril 2020). Dans le cadre du projet PING-GIRI la participation des femmes s'illustre dans tout le processus de mise en œuvre du projet : planification participative, choix des ouvrages individuels, semi collectif et collectifs, au suivi des travaux et la gestion des ouvrages. C'est d'ailleurs pourquoi dans le cadre du Plan Jaxaay les familles ont été relogées et non indemnisées, il y avait des craintes quant à l'accaparement de l'indemnisation financière par les hommes (Guèye M.D.S., 2009)
- La participation à la gestion urbaine peut être un vecteur privilégié pour les femmes de pénétrer des instances prise de décision au niveau local. Cette idée demeure toutefois à nuancer puisque comme on le voit aujourd'hui les femmes sont totalement absentes des politiques urbaines et des prises de décisions alors qu'elles sont particulièrement impliquées dans des activités associatives notamment de gestion urbaine (Gueye M. S. D., 2009). Toutefois, comme le développe Gueye dans sa thèse (2009) l'implication et la participation des femmes dans ces projets et activités communautaires donne l'opportunité de déplacer certaines limites notamment dans la répartition des rôles hommes / femmes. Gueye explique que s'opère un équilibrage des relations hommes femmes au sein du foyer et une valorisation des femmes du fait de leur participation aux activités communautaires. Qui plus est, grâce à leur rôle les femmes vont plus facilement se positionner et profiter des opportunités pour conquérir d'autres espaces. Ainsi, à partir de leurs actions au niveau domestique puis communautaire les femmes acquièrent une légitimité et une respectabilité par rapport aux hommes. **La ville peut donc contribuer à l'émancipation des femmes, à leur empowerment. Les structures associatives et groupements représente un cadre d'émergence de la participation des femmes.** Il peut favoriser la promotion des femmes et permettre de les propulser vers de nouvelles responsabilités au sein du foyer mais également au niveau public.
- Concernant l'acceptation sociale de la participation des femmes aux activités communautaires et éventuellement à des prises de décision, les entretiens faits par les différents auteurs (Guèye, Abdoul par exemple) révèlent une multitude de réalité. Toutes les associations et groupements de femmes ne sont pas favorables à ce nouveau positionnement des femmes au sein du débat public (Gueye, 2009). De même, certains hommes peuvent voir d'un mauvais oeil ces pratiques émancipatrices. Ces différents avis se côtoient au sein d'un même quartier. Dans sa thèse Gueye montre cette confrontation d'idées : « Ils [les hommes] pensent que le Réseau [ici le RAF/PG] est devenu un lieu de dépravation d'autant plus que, depuis que les femmes le fréquentent, elles osent défier leurs maris. D'autres sont d'avis contraire et pensent que le Réseau a fort participé à l'épanouissement de leurs femmes en leur permettant

d'avoir une autonomie financière et de contribuer aux charges du ménage »⁴¹. Il semble cependant que si l'action des femmes dans les projets communautaires se circonscrit au cadre de vie et à la salubrité (gestion des inondations, des déchets, entretien des quartiers, etc.) cela soit majoritairement bien accepté. Cela est perçu comme une extension du travail domestique d'entretien à l'échelle du quartier (Abdoul M., 2002).

Ce qu'on peut retenir

- Bien que des dispositions légales et formelles soient prises en faveur de l'égalité leur effectivité n'est pas toujours réelle, on constate un **manque d'opérationnalisation des droits**. À titre illustratif, les femmes travaillent essentiellement dans le secteur informel ce qui les empêche d'avoir recours à des prêts immobiliers faute de garanties et donc limitent leur accès à la propriété malgré la réforme de la Constitution qui leur donne le droit à la propriété.
- Outre le cadre réglementaire, des **pesanteurs socioculturelles** notamment en matière d'accès aux terres pour les femmes persistent. On observe alors de forts contrastes entre milieu urbain et milieu rural.
- Les blocages d'ordre culturel sont fortement intériorisés par les femmes, **la sensibilisation et la communication** sont donc primordiaux.
- Face aux inondations **les femmes sont particulièrement vulnérables** et elles sont plus affectées que les hommes.
- **Les femmes sont aussi des acteurs majeurs de la gestion des inondations** notamment au travers d'associations et de groupements de femmes.
- Les projets communautaires des femmes peuvent leur donner l'occasion de **conquérir des espaces où elles sont originellement peu présentes** (instance de décision communautaire).
- Bien que les femmes soient donc impliquées dans la gestion urbaine des lacunes persistent dans le domaine politique et elles sont encore très **absentes des lieux de décision**.
- Aujourd'hui, il y a une **forte exigence des bailleurs à intégrer le genre dans les projets**. C'est le cas du projet PING-GIRI avec le recrutement d'un consultant genre par l'AFD pour le suivi de l'intégration du genre dans le projet.

Pour aller plus loin

Informations générales : [Profil genre Sénégal. AFD](#)

Genre et foncier : [Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière au Sénégal. IPAR \(2013\)](#)

Femmes et activité économique : [Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et « bien travailler », Adjamagbo \(2014\)](#)

Genre et inondations : [Etude de vulnérabilité selon le genre et le rôle des femmes dans la lutte contre les inondations à Djiddah Thiaroye, Senegal. Soumaré \(2012\)](#)

Participation des femmes à la gestion urbaine : [Genre et gouvernance urbaine au Sénégal : la participation des femmes à la gestion urbaine. Guèye \(2009\)](#)

⁴¹ On peut lire dans les extraits d'entretiens des positions très opposées :

- « Moi je suis un acteur du développement, donc mon point de vue peut être différent de celui des autres. D'ailleurs je ne suis pas très favorable à ce qu'une femme reste à la maison ».
- « Je suis d'accord qu'une femme ait des activités mais elle ne doit cependant pas oublier son rôle de maîtresse de maison. Elle a des devoirs au sein de son foyer. Imaginez-vous une femme qui quitte tôt le matin la maison et qui ne rentre que tard le soir. Elle ne s'acquitte plus de ses tâches ménagères et ce n'est pas facile pour un homme d'accepter ça ».

Source : Gueye M. S. D., 2009. Genre et gouvernance urbaine au Sénégal : la participation des femmes à la gestion urbaine.

BIBLIOGRAPHIE

Textes réglementaires

Loi n° 72-61 du 12 juin 1972 dit Code de la famille

Ouvrages et rapports

Abdoul M., 2002. "Organisation de nouvelles activités économiques des femmes et accès aux décisions : une étude à Santhiaba au Sénégal" in Christine Verschuur et Fenneke Reysoo, Genre, mondialisation et pauvreté, Cahiers Genre et Développement, n°3, Genève, Paris : EFI/AFED, L'Harmattan, pp. 93-97

Adjamagbo A. et al, 2004. Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et "bien travailler". In : Diop M.C. (dir.) Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable. 247-272. (Hommes et Sociétés). ISBN 2-84586-425-6

Adjamagbo A. et al, 2006. Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ? Paris : DIAL, (DT/2006-04), 18 p. multigr. (Document de Travail - DIAL ; DT/2006-04).

ANSD (Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique), 2012. Étude monographique sur les services immobiliers du logement à Dakar (EMSIL). Dakar : MEF-ANSD, 83 p.

ANSD, 2016. Situation Economique et Sociale de la Région de Dakar.

ANSD, 2011. Situation économique et sociale du Sénégal en 2010. Dakar.

ANSD, 2007. Situation Economique et Sociale de la Région de Dakar.

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 2018. Rapport sur les conditions de Banque dans l'UEMOA.

Banque Mondiale, 2015. Rapport sur le développement dans le monde 2015. Abrégé : Pensée, société et comportement, Washington.

CAHF, 2019. Financement du logement en Afrique. Examen des marchés africains du financement du logement.

Calvès A.-E., 2009. « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement., 50(200), 735- 749.

Chabot L., Keita P. A. et Varnai B., 2018, « Le programme d'appui à la reconstruction de la Fédération Sénégalaise des Habitants – vers un urbanisme participatif et solidaire », Urbanités, Dossier / Urbanités africaines.

Develtere P., et al. 2009. Reinventing the Wheel? African Cooperatives in a Liberalized Economic Environment. Annals of Public and Cooperative Economics, Vol. 80, Issue 3, pp. 361-392, September 2009.

Diagne S., 2013. « Tontines et empowerment des femmes au Sénégal. Le cas des tontinières du marché de Habitations à Loyer Modéré (HLM) Nimzatt à Dakar ».

Fall A.S., 2008. Bricoler pour survivre. Les perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar, Paris, Karthala, 268 p.

Gouvernement (République) du Sénégal, Banque mondiale, 2010, « Rapport d'évaluation des Besoins Post Catastrophe. Inondations urbaines à Dakar en 2009 », Rapport préparé par le gouvernement de la République du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale, du système des Nations Unies et de la Commission Européenne, Rapport final, Juin 2010, 191p.

Guèye N.S., Stratégies de lutte contre la pauvreté féminine : exemple des groupements de femmes de la région de Dakar (Sénégal). IFAN-CAD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, BP 206, Dakar, Sénégal

Hainard F., Verschuur C., 2001. Femmes dans les crises urbaines, relations de genre et environnements précaires, Karthala, Paris.

IAGU, 2007. Rapport Géo Ville. Région de Dakar.

IAGU, 2013. Rapport technique final. Inondations dans la banlieue de Dakar: Vers une adaptation par les améliorations du bâti, des infrastructures et de la gouvernance locale pour réduire la vulnérabilité des actifs des ménages et des communautés.

ONU-habitat, 2012. Profil du secteur du logement au Sénégal.

Nanitelamio J. (1995), « Insertion urbaine et représentations des statuts féminins », in Antoine P. et Diop A. B., La ville à guichets fermés ? Dakar, IFAN/ORSTOM, p. 277-289

N'diaye C.T et al, 2016. « Évaluation des estimations indirectes de mortalité dans trois observatoires de population au Sénégal », Étude de la population africaine.

Sané Y., 2013. La politique de l'habitat au Sénégal : une mutation permanente. Les Cahiers d'Outre-Mer, 263(3), 311-334. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2013-3-page-311.htm>.

Sané Y., 2016. « La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le statu quo », Cybergeog : European Journal of Geography, Espacio, Sociedad, Territorio, documento 796.

Sourang M., Beaudoin, A. & Carey-Bélanger, É, 1998. Implication économique et intégration sociale des femmes bénéficiaires d'une caisse d'épargne et de crédit au Sénégal. Service social, 47 (3-4), 289–316.

Tall S.M., 2009. Investir dans la ville africaine – Les émigrés et l'habitat à Dakar. Édition Karthala (CREPOS).

Travaux universitaires

Gueye M. S. D., 2009. Genre et gouvernance urbaine au Sénégal : la participation des femmes à la gestion urbaine. Prom. : Laurent, Pierre-Joseph <http://hdl.handle.net/2078.1/22288>

N'Donky A., 2011, Contextes spatiaux et recours aux soins en cas de fièvre chez l'enfant de 2 à 10 ans dans l'agglomération de Dakar (thèse de doctorat en géographie : l'Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal. Non publié).

Site

PNUD.com
urbasen.org
wiego.org